

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input checked="" type="checkbox"/> Continuous pagination/
Pagination continue |
| <input checked="" type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Includes index(es)/
Comprend un (des) index |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may appear
within the text. Whenever possible, these have
been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient: |
| <input type="checkbox"/> Additional comments: /
Commentaires supplémentaires: | <input type="checkbox"/> Title page of issue /
Page de titre de la livraison |
| | <input type="checkbox"/> Caption of issue /
Titre de départ de la livraison |
| | <input type="checkbox"/> Masthead /
Générique (périodiques) de la livraison |

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUÉBEC

SOMMAIRE

Apostolat de la prière, 97. — Remerciements, 97. — Fabiola et son curé, 98. — A l'horizon, 100. — Une lettre du Rvd M. C.-A. Carbonneau, 100. — Historique des paroisses du diocèse de Québec, 102. — Les débits de boisson à Golembourg, 103. — Pensée, 104. — L'usure, 104. — A travers le "Dictionnaire de nos fautes," 105. — Renseignements, 105. — Ecoles paroissiales, 105. — L'Eglise du Canada, 105. — Ste Encratida vierge et martyre, 109. Memento hebdomadaire, 112.

Apostolat de la prière

PRIÈRE QUOTIDIENNE DURANT LE MOIS D'OCTOBRE

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes vos autres intentions.

Je vous les offre, en particulier, pour que la dévotion au saint Rosaire soit de plus en plus aimée et pratiquée par tous les fidèles.

Remerciements

Nous remercions tous les journaux qui ont eu un mot bienveillant pour la *Semaine Religieuse*, à l'occasion de son neuvième anniversaire. et, en particulier, le *Naturaliste Canadien*, qui s'exprime comme suit :

"La *Semaine Religieuse de Québec* vient de commencer son neuvième volume, et nous la prions d'agréer en cette occasion nos bons souhaits. Nous y joignons volontiers nos félicitations : car la fureur que l'on éprouve périodiquement à son endroit,

dans certains quartiers qui ne sont point du tout la cité du bien témoigne de sa valeur et des excellents services qu'elle rend à la bonne cause. Ce n'est pas à elle, il s'en faut, que l'odieuse canaillerie dont elle a récemment été victime, a fait le plus de tort, dans l'estime des gens respectables !

Fabiola et son curé

(suite)

LE CURÉ. — Symphorose et sainte Fél cité furent inuitrices de Salomé, comme la mère de saint Mélithon le fut d'Abraham : car, à son exemple, elle mit en quelque sorte son fils sur le bûcher.

FABIOLA. — Comment cela ?

LE CURÉ. — Mélithon était le plus jeune des quarante soldats chrétiens condamnés à mourir de froid dans la ville de Sébaste. Après une nuit passée sur la glace d'un étang, on leur donna le coup de grâce en les tuant à coups de bâton, ne réservant que notre jeune saint, dans l'espoir de le faire apostasier. A cette heure suprême, sa mère vint à son aide. Le prenant entre ses bras, elle suivit le chariot qui emmenait les corps des autres saints au lieu où l'on voulait les livrer au feu. Enfin, le voyant expirer dans ses étreintes maternelles, elle le déposa dans le même chariot, afin qu'il fut consumé avec ses compagnons de gloire.

FABIOLA. — Mon Dieu ! Il n'est pas étonnant que la foi puisse transporter les montagnes, quand elle transforme ce qu'il y a de plus tendre, le cœur d'une mère !

LE CURÉ. — Il est une autre mère, nommée Julitte, qui poussa l'héroïsme encore plus loin.

FABIOLA. — Je n'ai jamais lu son histoire, que je serais bien aise de connaître.

LE CURÉ. — Julitte était une veuve noble ; elle fut arrêtée comme chrétienne avec son enfant, âgé de trois ans, qu'elle tenait entre ses bras. Amenée devant le proconsul, elle ne répondit à ses menaces que par ces mots : « Je suis chrétienne, je ne puis adorer vos idoles. » Le juge lui fit arracher son enfant et la fit mettre à la question. Pendant qu'on la frappait, son enfant, nommé Cyr, pleurait à chaudes larmes en la regardant et se débattait pour retourner dans ses bras. Le proconsul, qui le

tenait sur ses genoux, tâcha de l'apaiser par ses caresses ; et voulut même lui donner un baiser ; mais l'enfant repoussait de toutes ses forces le visage du tyran, se défendait avec ses mains et ses pieds, en criant, lui aussi : « Je suis chrétien. » A la fin, le brutal perdant patience, prit le pauvre petit par un pied et le lança avec violence sur les marches du tribunal, où il s'assomma. Alors, loin de se répandre en lamentations, Julitte remercia Dieu à haute voix d'avoir mis son fils en sûreté. Honteux d'une action si atroce, le juge n'en devint que plus cruel à l'égard de la mère, et après l'avoir torturée de différentes manières, il la fit décapiter.

FABIOLA. — Cette héroïne me rappelle justement le trait de cette femme qui, je ne sais sous quel empereur arien, se rendait à l'église avec son enfant. Le préfet la rencontre et lui demande où elle va avec ce petit enfant. « Je vais à l'église. — Ne sais-tu pas que l'empereur l'a défendu sous peine de mort ? — C'est afin de mourir pour Jésus-Christ que je m'y rends. — Mais pourquoi y traîner cet enfant avec toi ? — Afin que lui aussi remporte la palme du martyr. » L'empereur, informé de ce fait, fut si frappé d'une telle fermeté, qu'il ordonna de laisser les fidèles tranquilles. Je ne me rappelle pas le nom de cette femme.

LE CURÉ. — Son nom est resté inconnu, parce qu'elle ne fut pas martyrisée.

FABIOLA. — Tout de même, l'histoire, il me semble, aurait dû nous le transmettre.

LE CURÉ. — C'est vrai. Mais à cette époque où presque tous les chrétiens étaient des saints, on ne canonisait guère que les martyrs.

On peut en dire autant de cette autre femme qui, à la demande de saint Romain que l'on torturait pour la foi, amena, toute joyeuse, au pied du tribunal, son fils, âgé de cinq ou six ans, afin qu'il rendit témoignage à la divinité de Jésus-Christ. Interrogé par Romain s'il savait combien il y a de dieux, il se prit à sourire, et répondit que les plus petits enfants savent qu'il n'y en a qu'un. Le juge furieux le fit dépouiller et battre si cruellement, que chaque coup faisait jaillir une rosée de sang. Tous les témoins étaient émus et murmuraient contre le tyran. La mère seule était impassible. Quant au petit confesseur de la foi, il ne poussait pas une plainte ; seulement, quand il eut perdu une partie de son sang, il dit : J'ai soif. La mère alors,

craignant qu'il ne se laissât vaincre, l'encouragea et le pauvre petit se tut. Le juge poussa la rage jusqu'à le condamner à mort. En entendant la sentence, la mère reprit son enfant, et l'ayant embrassé, elle le livra au bourreau, puis elle tendit sa robe pour recevoir sa tête qu'elle emporta chez elle. Cet enfant est honoré dans l'Eglise sous le nom de saint Barolas.

FABIOLA. — Lequel faut-il admirer le plus, de la mère ou de l'enfant ?

LE CURÉ. — Je ne sais : mais il est impossible d'inspirer une foi plus vive à un enfant si jeune.

(A suivre)

A l'horizon

Le compromis scolaire monte pendant que les promesses de justice pleine et entière baissent

Une lettre du Rvd M. C.-A. Carbonneau

L'Isle-Verte, le 19 septembre 1896

Révérend M. D. Gosselin,

Directeur de la *Semaine Religieuse* de Québec, Cap-Santé.

Monsieur le Directeur,

Dans la livraison datée de ce jour, de la *Semaine Religieuse* (p. 62), je trouve un entrefilet au sujet du titre de *Révérend*, extrait du « Dictionnaire de nos fautes » et dénonçant l'emploi de ce qualificatif à l'égard des prêtres catholiques. L'auteur du Dictionnaire fait erreur.

Voici ce que dit Mgr Barbier de Montault dans son *Traité de la construction etc. des églises*, Vol. 2, Appendice sur le costume ecclésiastique, chapitre V, § 9 ¶ suivants :

« 9. Les titres à donner à chaque membre du clergé ont été réglés par Benoit XIII, suivant le degré hiérarchique. — Le vicaire général est *Révérendissime* Un chapitre cathédral est qualifié *Très-révérend* ou *vénérable*; s'il s'agit d'une collégiale dans les métropoles, *révérendissime*. Les chanoines de cathédrale sont *très-révérands* Un dignitaire de chapitre est qualifié

très illustre et très révérend. (Ceux des collégiales sont simplement *révérends.*)

« Les archiprêtres et les vicaires forains sont dits *très révérends*. . . . Un curé, un bénéficiaire et un recteur d'église sont tous désignés par le qualificatif de *révérend*, de même que le clergé d'une église. . . .

« Tout prêtre qui n'a pas de titre spécial est appelé *vénérable*. » (J'ai omis les titres latins donnés dans l'ouvrage, dont les qualificatifs français ne sont que la traduction littérale.)

Mais voici qui répond *ad rem* à la tentative de généraliser ici l'emploi du titre d'*abbé*, si largement usité en France. Et j'aime à citer sur cette question un prélat français de race, mais romain d'idées et de traditions.

« 11. Le terme *abbé*, qui n'indique aucune fonction particulière dans l'Eglise, est employé journellement en France d'une manière aussi absurde qu'inconvenante. Qu'on l'applique à un séminariste ou à un prêtre sans place, très bien! mais qu'on n'en gratifie pas ceux qui ont droit à mieux. Leur donner *moins*, c'est les rabaisser. Ainsi on ne peut pas dire à tout ecclésiastique: *l'abbé N.* ou *Monsieur l'abbé*, mais on doit s'exprimer plus correctement en donnant à chacun le titre qui lui convient: le *vicair*e N., le *curé* N., l'*archiprêtre* N., le *chanoine* N., ou, quand on lui adresse la parole: *Monsieur le vicair*e, *M. le curé*, *M. l'archiprêtre*, *M. le chanoine*, *M. le vicair*e général.

« On pousse même l'abus du mot *abbé* jusqu'aux dernières limites de l'absurde, car on emploie à la fois le *moins* d'abord et le *plus* ensuite. Par exemple, on dit sans sourciller et les exemples en sont fréquents dans les journaux: *L'abbé N., protonotaire apostolique*, ou *prélat domestique*, etc. (Un Monseigneur appelé *abbé*, quelle dérision!) *L'abbé N., vicair*e-général, ou *chanoine, curé*, etc. »

Il y a quelques autres paragraphes de ce chapitre fort intéressants, à propos des *noms*, mais que j'ometts *for brevity's sake*.

Bien respectueusement

Votre très dévoué en N. S.

C.-A. CARBONNEAU, ptre.

(N. D. L. R.) Evidemment l'auteur du « Dictionnaire de nos fautes » aura quelques corrections à faire lorsqu'il publiera une nouvelle édition.

HISTORIQUE DES PAROISSES DU DIOCÈSE
DE QUÉBEC
Saint-Anselme

Dès 1825, Mgr Plessis, dans une de ses visites pastorales, avait songé à créer une nouvelle paroisse à l'endroit où s'élève aujourd'hui Saint-Anselme. Mais ce ne fut que le 5 mai 1827, que Mgr Panet nomma M. Maguire, curé de Saint-Michel de Bellechasse, pour vérifier la requête des habitants du lieu, demandant une paroisse. Le 27 novembre, de la même année, fut publié le décret canonique érigeant en paroisse cette partie de la seigneurie de Lauzon, comprise entre Sainte-Claire et Saint-Henri, sous le patronage de saint Anselme.

Le 17 septembre 1828, Mgr Joseph Signay, alors coadjuteur, fut député pour fixer la place d'une chapelle. Les fondations furent commencées le 24 juin 1829. Cette chapelle fut construite en pierre et avait 75 pieds de longueur sur 35 de largeur. La messe y fut célébrée pour la première fois, le 17 février 1830, par M. Paquet, curé de Saint-Gervais.

Cette chapelle étant devenue trop exigüe pour la population on agita, une douzaine d'années plus tard, la question de construire une église. D'après une requête signée par tous les paroissiens, la place et les dimensions en furent fixées le 26 octobre 1844, par Mgr de Sidyme, qui revint en bénir la première pierre, le 20 août 1844; et la nouvelle église, avec sacristie et chemin couvert, entièrement achevée à l'intérieur et à l'extérieur, fut bénie le 5 décembre 1850, par M. Louis Proulx, curé de Notre-Dame de Québec, en présence d'un clergé nombreux et d'une foule immense de fidèles accourus de toutes les paroisses voisines. La première messe y fut célébrée par M. Auclair, curé de Sainte-Marie, et le premier sermon prêché par le grand-vicaire Mailoux. Cette église de 130 pieds sur 50 est surtout remarquable par son retable corinthien, ses murailles plâtrées et sa voûte élégante.

La paroisse de Saint-Anselme, depuis son érection canonique, a eu quatre curés qui se sont succédés comme suit : MM. Jean-Baptiste Bernier, 1830-1857; Charles Edouard Poiré, 1857-1875; Pierre François-Xavier Odilon Paradis, 1875-1889; Fidèle Morisset, curé actuel.

Saint-Jean Port-Joli

Le 25 mai 1677, le comte de Frontenac concédait à Noël Langlois " deux lieues de terre de front le long du fleuve St Laurent, du côté du sud, à commencer depuis les terres qui appartiennent à la Delle La Combe, en remontant le dit fleuve jusqu'à la concession de la Delle Geneviève Couillard, avec deux lieues de profondeur. "

Noël Langlois revendit peu après son fief à Charles Aubert de la Chesnaye, dans la famille duquel il demeura depuis.

Nous ignorons quand ce fief commença à être connu sous le nom de Port-Joli qui ne pouvait mieux convenir à cet endroit dont le port, formé par une petite rivière qui vient déboucher, est en effet très joli.

En 1756, le sieur Ignace Aubert de Gaspé, seigneur de Port-Joli, donna un terrain pour y élever une église. La même année, monsieur Dalbec, missionnaire, fit construire une petite chapelle en bois qui fut mise sous le patronage de saint Jean-Baptiste. Cette chapelle fut remplacée en 1779 par l'église actuelle, qui est encore très bonne, quoiqu'âgée de cent dix-sept ans.

Saint-Jean Port-Joli fut d'abord desservi par les curés de l'Islet. Ainsi M. Dalbec, curé de l'Islet, desservit Saint-Jean Port-Joli de 1756 à 1767; M. J. Hingan de 1767 à 1779, et M. Jacques Panet de 1789 à 1781. Les trois curés ci-dessus signaient leurs actes et s'intitulaient: curé de l'Islet et de Saint-Jean Port-Joli.

Les curés résidents de Saint-Jean Port-Joli ont été: MM. Charles Faucher, 1781-1793; Jean-Baptiste Perrat, 1793-1799; Keller, 1799-1808; François Brunet, 1808-1809; Gabriel Elzéar Taschereau, 1809-1813; Antoine Tabeau, 1813-1814; François Boissonnault, 1814-1843; Louis Parent, 1843-1870; Hyacinthe Gagnon (desservant), 1870-1871; Joseph Lagueur, 1871-1888; C.-E. Frenette, curé actuel.

P.-G. ROY

Les débits de boisson à Gotembourg

Sous ce titre, la *Semaine Religieuse*, volume 4, page 251, publiait ce qui suit: " Au congrès d'hygiène, tenu récemment à Londres, on a fait connaître le système employé par une ville de Suède pour combattre l'alcoolisme et empêcher, en même

temps, le dimanche de devenir un jour de débauches. A Gottenbourg, les établissements de boissons sont affermés à une société unique, qui ne peut donner à ses actionnaires qu'un dividende déterminé, le surplus étant distribué à des établissements charitables ; les gérants des débits sont payés suivant un traitement fixe. Ils n'ont donc aucun intérêt à pousser à la consommation. Enfin, point important, les établissements sont fermés du dimanche au lundi. Les résultats obtenus par ce système sont, paraît-il, remarquables. »

Nous pouvons ajouter aujourd'hui que ce système, depuis une couple d'années, fonctionne admirablement à la Baie St-Paul, comté de Charlevoix.

Nous croyons que le Premier ministre de la Province de Québec ferait acte de sagesse et de patriotisme en nous dotant du système suédois. Loin de diminuer le revenu que procure au gouvernement la vente des boissons alcooliques, il l'augmenterait certainement, et changerait en peu temps la face de notre pays que le fléau de l'ivrognerie ruine à tous les points de vue.

Pensée

L'école n'est pas bonne, si elle ne demeure à l'ombre de la sacristie. . . Aujourd'hui que toutes les idées sociales sont perversities. . . Je regarde le curé comme un indispensable rectificateur des idées du peuple.

THIERS.

L'usure

L'usure est l'intérêt ou le profit tiré d'un argent ou d'une marchandise prêtée, et exigé au-dessus du taux fixé par la loi ou établi par l'usage en matière de commerce.

Les titres qui légitiment l'intérêt et dispulpent d'usure sont : 1° le dommage qui résulte pour le possesseur de se dessaisir pour un temps de son argent ; 2° le lucre ou bénéfice qu'il pourrait retirer de son argent et dont il se prive en le prêtant ; 3° le danger auquel il s'expose de perdre ce qu'il prête, soit par l'incurie, soit par la mauvaise foi de l'emprunteur ou par un simple accident ; 4° la loi civile qui autorise à retirer de l'argent prêté le cinq ou le six pour cent dans le commerce.

A travers le "Dictionnaire de nos fautes."

Archidiocèse. — N'est pas français, bien qu'archidiocésain le soit. Dites; archevêché (diocèse d'un archevêque).

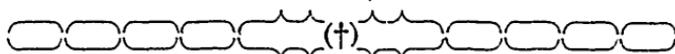
Renseignements

Titre clérical. — C'est un revenu fixe que l'Eglise, dans sa sollicitude pour le clergé, exige de celui qui s'engage par le sous-diaconat, afin qu'il ait toujours au moins le nécessaire.

Azyme. — Pain sans levain avec lequel sont faites les hosties qui, dans l'Eglise latine servent pour la sainte Eucharistie.

Ecoles paroissiales

Il faut croire que les vues de Mgr Ireland ont été mal interprétées ou qu'il les a considérablement modifiées; car, dans une lettre récente, il annonce qu'à l'avenir les enfants seront admis gratuitement dans les écoles paroissiales qu'il recommande fortement à ses diocésains.



L'ÉGLISE DU CANADA

Deuxième PÉRIODE

(Suite)

A la fin de la même année, la colonie du Canada fut plongée dans le deuil par la mort de Champlain, son fondateur.

Outre les qualités nécessaires à un fondateur de colonie, que les mémoires de l'époque s'accordent à lui reconnaître, Champlain se distinguait surtout, par une foi vive et pratique qui lui faisait regarder le salut d'une âme comme plus précieux que la conquête d'un royaume.

L'oraison funèbre de Champlain fut prononcée par le P. Le Jeune qui, après avoir abjuré le protestantisme, était entré dans la Compagnie de Jésus. Il fut supérieur de la maison du Canada pendant près de quinze ans, et mourut en France, en 1664, à l'âge de 72 ans.

Les résidences et les missions du Canada comptaient à la

mort de Champlain, quinze Pères Jésuites et deux prêtres séculiers. Mais, l'année suivante, l'arrivée d'un nouveau renfort de missionnaires en portait le nombre à vingt-quatre, sans compter les frères coadjuteurs.

En 1637, le commandeur de Sillery fonda à quatre milles au-dessus de Québec, un établissement destiné à recevoir les Algonquins et les Montagnais convertis et décidés à renoncer à la vie nomade. Cet établissement prit le nom de *Sillery* que l'endroit porte encore aujourd'hui.

Les deux fondations les plus importantes, après celle du collège des Jésuites, furent celles de l'Hôtel-Dieu et des Ursulines de Québec.

En 1639, la duchesse d'Aiguillon fondait l'Hôtel-Dieu de Québec, dont trois Hospitalières de Dieppe venaient prendre la direction, en même temps que Madame de la Peltrie débarquait à Québec avec la Vénérable Mère Marie de l'Incarnation et deux autres compagnes, pour y fonder un couvent d'Ursulines.

Par contrat du 16 août 1637, la duchesse d'Aiguillon donna 1,500 livres pour la fondation de l'Hôtel-Dieu de Québec, à la condition que cet Hôpital serait dédié à la *Mort et au Précieux Sang du Fils de Dieu*. Elle doubla cette donation en 1640, et continua de faire de fréquentes offrandes à cette maison.

L'arrivée à Québec de ces héroïnes chrétiennes fut un jour de fête pour toute la colonie. Le gouverneur les reçut sur le rivage, à la tête de ses troupes et de toute la population, ainsi qu'au bruit du canon. En mettant pied à terre, elles baisèrent le sol de leur patrie d'adoption, et furent conduites aux acclamations du peuple, à l'église de Notre-Dame de Recouvrance, où l'on chanta un *Te Deum* d'actions de grâces.

En arrivant, les Hospitalières demeurèrent quelque temps dans une assez bonne maison que leur prêta la compagnie des Cent-Associés, et les Ursulines, dans une petite maison où est aujourd'hui l'ancien hôtel Blanchard.

Les Jésuites voyant s'agrandir le théâtre de leurs travaux et s'accroître le nombre des convertis prirent, en 1639, la décision de n'avoir qu'une seule résidence au lieu de vivre isolés les uns des autres. Ils transportèrent donc à Sainte-Marie la résidence fondée l'année précédente en quittant Qhonatixio, et le printemps suivant, il lui réunirent celle de Saint-Joseph.

La résidence de Sainte-Marie était située sur les bords de la ri-

vière Wye qui se jette dans le lac Huron; et les Français avaient surnommé le village d'Ossossane, *la Rochelle*, parce que son site leur rappelait celui de cette dernière ville.

Québec était fondé depuis 1608, Trois-Rivières, depuis 1634, et Ville-Marie, aujourd'hui Montréal, qui a laissé, loin derrière elle, ses devancières, allait l'être à son tour.

En 1640, plusieurs personnes puissantes et recommandables, surtout par leur piété, s'associèrent pour fonder, dans l'île de Montréal, une colonie consacrée à la Sainte Vierge.

Les principaux associés de la " Société Notre-Dame de Montréal, " étaient: l'abbé Olier, MM. de la Dauversière et de Maisonneuve.

L'été suivant, une recrue de quarante-cinq colons arrivait à Québec où elle hiverna, car la saison était trop avancée pour aller commencer les travaux dans l'île de Montréal. Mais dès le printemps, la petite colonie se remit en route, et mit pied à terre le 17 mai 1642, à l'endroit appelé depuis, la Pointe à Callières. La messe y fut célébrée par le supérieur des Jésuites: l'île fut placée sous la protection de la Sainte Vierge, et la nouvelle habitation prit le nom de Ville-Marie, auquel a été substitué plus tard celui de Montréal.

L'année même de la fondation de Montréal, l'Hôtel-Dieu de cette ville fut fondé par Mademoiselle Mance, arrivée au Canada en même temps que M. de Maisonneuve. Mademoiselle Mance était du Bassigny, près de Langres. On raconte qu'elle rencontra pour la première fois M. de la Dauversière, à la porte d'une église de la Rochelle, et qu'ils se reconnurent sans s'être jamais vus. Elle n'eut pour l'aider pendant dix-sept ans, que quatre ou cinq filles qu'elle avait amenées avec elle. Mademoiselle Mance repassa en France en 1658, et fut assez heureuse pour obtenir d'une Dame charitable, vingt-deux mille livres au bénéfice de son œuvre et trois hospitalières de Saint-Joseph, qui arrivèrent à Montréal en 1659. Cette Dame, que l'on appelait alors au Canada la bienfaitrice inconnue, était Madame de Bullion.

La Révolution française mit plus tard l'Hôtel-Dieu de Montréal dans une grande gêne, en la privant, ainsi que plusieurs autres communautés, de la majeure partie de ses revenus. C'est pour cela, qu'en 1815, l'abbé Thavenet se rendit en France, où il travailla pendant vingt ans à faire restituer aux commu-

nautés du Canada les rentes qu'on avait cessé de payer. Plusieurs de ces communautés rentrèrent en possession de sommes assez considérables.

Dans l'été de 1642, les Iroquois recommencèrent les hostilités et attaquèrent douze canots hurons qui remontaient des Trois-Rivières, et firent prisonniers René Goupil et plusieurs hurons que le P. Jogues, qui faisait partie de la caravane, ne voulut pas abandonner.

Le P. Jogues fit l'expérience, pendant sa captivité, de tous les raffinements de cruauté que savaient inventer les Iroquois. Après avoir été forcé, à plusieurs reprises, de défilier avec les autres captifs entre deux lignes de guerriers qui, armés de bâtons, les frappaient à coups redoublés, on commanda à une algonquine chrétienne, captive depuis quelques mois, de lui couper le pouce de la main gauche. Il passait les nuits avec ses compagnons de captivité, dans une cabane où les jeunes gens et les enfants s'amusaient à jeter sur eux des charbons ardents. Ses bourreaux poussèrent même la cruauté, un jour, jusqu'à le suspendre par les bras à deux poteaux plantés en terre, et ses souffrances étaient telles qu'il en serait mort, si un jeune iroquois touché de pitié, ne l'eût délié. Seul au milieu des Iroquois, depuis que son compagnon d'infortune, René Goupil, avait été assommé à ses côtés, le P. Jogues passa encore près d'une année dans un esclavage pire que la mort dont on le menaçait sans cesse. Mais l'heure de la délivrance approchait. Se trouvant au mois d'août 1643, près du fort qui est aujourd'hui la ville d'Albany, le commandant hollandais le fit avertir que les Iroquois avaient résolu de le tuer, et que, s'il voulait s'échapper, on laisserait une chaloupe au moyen de laquelle il pourrait pendant la nuit s'embarquer sur un vaisseau mouillé au milieu de la rivière. C'est ce que fit le P. Jogues, après quelques heures d'hésitation. Le gouverneur de la colonie le fit ensuite conduire à New-York, pour prendre passage sur un vaisseau qui le transporta en Angleterre. Le patron d'un bateau à charbon le conduisit sur les côtes de la Bretagne où il débarqua misérablement vêtu, et n'ayant qu'un bonnet de nuit pour toute coiffure. Il arriva enfin chez ses confrères de Rennes, le 5 janvier 1644, rêvant déjà de reprendre le chemin de ses chères missions.

Deux ans après, le P. Bressani eut le même sort. Comme il montait au printemps de 1644, au pays des Hurons, il fut atta-

qué à six lieues au-dessus des Trois-Rivières, par une bande de trente iroquois qui le firent prisonnier et l'emmenèrent dans leur pays avec les hurons qui montaient le canot. Le P. Bressani fut soumis à tous les supplices qu'avait subis le P. Jogues; son corps fut torturé avec le fer et le feu depuis le sommet de la tête jusqu'à la plante des pieds, et il n'attendait plus de délivrance que de la mort, lorsque les chefs de la nation le donnèrent à une vieille femme qui, désespérant d'en tirer aucun service, le céda peu après, pour quelques cents francs, à des hollandais qui l'accueillirent avec la plus grande bienveillance. Lorsqu'il fut rétabli, ils le dirigèrent sur La Rochelle où il arriva au mois de novembre 1644. Le P. Bressani s'étant ensuite rendu à Rome, le Pape Innocent X le reçut comme un apôtre, et voulut par dévotion baiser les cicatrices des plaies qu'il avait reçues pour Jésus-Christ. Il lui permit de célébrer la messe, bien que les premières phalanges de ses doigts eussent été brûlées, jugeant que celui qui avait été mutilé pour la publication de l'évangile, ne devait pas être privé du bonheur d'offrir le saint sacrifice. Comme son modèle, le P. Jogues, le P. Bressani repassa au Canada en 1645, pour y reprendre ses travaux apostoliques. De retour en France, en 1650, il alla mourir à Florence, le 9 septembre 1672.

(A suivre)

SAÏNTE ENCRATIDA, VIERGE ET MARTYRE

(Suite)

VIII

MARCELLA.

Le général romain sortit consterné de sa visite à Encratida. L'orgueil le rongait de ses fureurs. Encratida n'était-elle pas chrétienne? Dans sa rage il fit souffrir tout le monde, ses soldats, ses serviteurs, sa sœur elle-même. Cette dernière, un peu moins âgée qu'Encratida, était innocente comme une colombe, fraîche comme une rose, svelte comme le palmier du désert, serein comme la nuit d'Orient.

Physiquement, Marcella ne ressemblait en rien à Encratida, ses cheveux blonds, ses yeux bleus étaient en harmonie avec la candeur de son front. Elle avait quelque chose d'Eudonte, mais était plus douce et plus raisonnable. Seule elle avait le pouvoir

de calmer les crises orgueilleuses de son frère. Cette fois encore, le voyant sombre comme jamais, elle essaya de dissiper les nuages, mais ne réussit point. Eudonte était en proie à de violentes agitations. Si Encratida était chrétienne, si elle faisait une profession publique de sa foi, Dacien condamnerait la jeune fille à la mort. Deux fois il avait tenté de visiter la Lusitanienne, mais Lupercius l'avait poliment éconduit. Soudain, il songea à sa sœur, et allant à elle aussitôt, il demanda à Marcella d'aller voir la patricienne.

— J'étais surprise que tu ne me l'eusses pas encore proposé, répondit celle-ci.

— Je te confie l'honneur de notre nom, répliqua le jeune homme; fréquente Encratida, devient son amie, découvre si elle est chrétienne.

— Je dois courir le risque de me lier avec une chrétienne? demanda la jeune fille.

— Quoi qu'il en soit, il le faut, affirma son frère.

— Les chrétiens sont donc honorables? demanda l'enfant.

— Peut-être quelques-uns, dit Eudonte embarrassé.

— Alors, pourquoi les persécute-t-on, objecta sa jeune sœur.

— Que t'importe, s'écria le frère avec impatience. Fais ce que je t'ordonne, cela suffit.

— Je le ferai, reprit Marcella avec tranquillité, mais il peut arriver si Encratida est chrétienne qu'elle m'infuse cette doctrine.

— Marcella, ne discute pas mes ordres, répliqua impétueusement Eudonte; sois bonne avec Encratida, gagne sa confiance, va sans crainte, elle est sérieusement vertueuse."

Marcella insista:

— Et si elle parle des chrétiens?

— Tu te tairas, dit le Romain.

— Et si ce qu'elle dit gagne mon cœur?" demanda-t-elle encore.

Irrité, son frère l'interrompit:

— Voilà trop de questions, cherches-tu donc à me faire de la peine? Si mes désirs sont anéantis, c'est à toi que je m'en prendrai. Ma visite franche et sans calcul a été mal accueillie par la superbe Lusitanienne: il faut que tu renoues les rapports; si tu viens à échouer, n'oublie pas que je me ferai tuer dans le premier combat.

— Je ferai ce que tu veux, promit sa sœur. Mais si mes caresses n'arrivent point à vaincre Encratida ?

— Alors, j'en triompherai par la force, assura le patricien irrité.

— Oh ! frère, ce serait indigne de ton honneur.

— Mon honneur ! dit le jeune Romain, je suis là pour y veiller ; va et remplis le rôle que je t'assigne.

— Jobéis, murmura Marcella, mais si Encratida est chrétienne, si on la persécute, je ne l'abandonnerai pas, et je la protégerai même au péril de ma vie.

— Telle est aussi mon intention, fit à son tour Eudonte. Mais, ma sœur, puis-je être venu à Barcelone en si grande pompe pour y être repoussé par une femme ? Cela est impossible. Va donc assurer la tranquillité d'Encratida et mon bonheur."

Marcella sortit. Elle n'eut pas de peine à être reçue chez la Lusitanienne. A peine les yeux des deux jeunes filles se furent-ils rencontrés qu'elles s'aimèrent d'une affection de sœur. Leurs âmes étaient si bien faites pour se comprendre. Encratida se promit de veiller sur l'innocente Marcella, et celle-ci comprit qu'elle trouverait en la chrétienne un ange tutélaire. Elle passa des heures délicieuses à entendre Encratida parler de son fiancé, le doux Jésus ; quand à Eudonte, il n'en fut point question.

La visite de Marcella n'avait pas moins réjoui Encratida. Elle nourrissait l'espérance d'arracher sa nouvelle amie aux absurdités du paganisme et profita de ses fréquentes visites pour l'instruire. Peu à peu l'âme de la sœur d'Eudonte fut comme imbibée de l'air de pureté et de vertu qu'on respirait dans la maison de la Lusitanienne. Le christianisme s'emparait d'elle. Près du général elle ne cessait de faire l'éloge d'Encratida. Celui-ci ravi, se disait que les choses marchaient au gré de ses désirs. Quant à la religion, Marcella n'en disait mot à son frère, car la diaconesse, qu'elle rencontrait chez Encratida, lui avait fortement conseillé de se taire à ce sujet. Pourtant elle pépétrait peu à peu les dogmes de notre sainte religion ; elle réformait sa mise, abandonnait les couleurs brillantes qui attiraient les regards, s'abritait sous un manteau plus humble et un voile plus épais ; le fard, les bracelets, les colliers avaient été mis de côté. Par contre elle assistait aux réunions pieuses qui se tenaient dans la maison d'Encratida ; elle la voyait servir les pauvres et l'admirait.

Pourtant Marcella ne demandait pas encore le baptême. Le

martyre lui faisait peur, non pas la mort, mais les tortures. Le courage de son ardente amie excitait ses désirs, mais il lui faisait défaut.

L'humble jeune fille demandait à Dieu de lui donner l'occasion de rendre un grand service aux chrétiens et en particulier à Encratida, convaincue que le don de force en serait la récompense. (A suivre)

Memento hebdomadaire

QUÉBEC — Les Quarante-Heures auront lieu à St-Damien le 14; à St-Raymond, le 13; à St-Philippe, le 15; à St-Samuel, le 16. — M. C.-J. Magnan, professeur à l'École Normale Laval, vient de fonder une petite revue qui a pour titre: *La Bibliothèque Canadienne-française*, recueil littéraire et artistique, illustré, publié sous le patronage de la Société Saint-Vincent de Paul. Le prix de l'abonnement et du numéro est à la portée de toutes les bourses: 25 centins d'abonnement par année, payable d'avance et 3 centins le numéro dans les dépôts de journaux. Chaque livraison de la *Bibliothèque Canadienne-française* fournit seize pages de lecture et une jolie gravure.

Tous ceux qui feront parvenir à l'adresse ci-dessous mentionnée une liste de cinq abonnements, soit une piastre et vingt-cinq centins pour les cinq abonnements, recevront gratuitement la *Bibliothèque* durant douze mois à dater du mois de septembre 1896. La *Bibliothèque Canadienne-française* sera adressée gratuitement à tous les membres de la Société Saint-Vincent de Paul qui recueilleront dix abonnements, à la condition que cinq centins par abonnement soient versés dans la caisse des pauvres de leur conférence et que la balance des dix abonnements, deux piastres, soit adressée à l'adresse ci-dessous en même temps que la liste des abonnés et le reçu de 50 cts, signé par M. le Président de la conférence. Toutes communications doivent être adressées à: *La Bibliothèque Canadienne-française*, Boîte, 6 B. P., Faubourg St-Jean. — Les Pères Rédemptoristes de Ste-Anne de Beaupré recommandent aux prières l'âme du R. P. Alfred Pampalon, prêtre-professeur de la Congrégation du Très-Saint-Rédempteur, né à Lévis le 14 novembre 1867, admis à la profession religieuse le 8 septembre 1887, ordonné prêtre le 4 octobre 1892 et décédé au monastère de Ste-Anne de Beaupré, le 30 septembre 1896.

Directeur: M. l'abbé D. GOSSELIN, curé du Cap-Santé, Portneuf.